

Organisation *Passion TT78* moto club

## REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE MINI MOTOS TRIAL CUP FFM 2018

Dimanche 7 octobre 2018 Ile de Loisirs de Moisson (78)

### ARTICLE 1 :

Le moto club Passion TT78 organise en circuit fermé le dimanche 6 octobre 2018 sur l'Ile de Loisirs de Moisson ((78) une épreuve mini motos trial appelée Mini motos Trial Cup FFM

### ARTICLE 2 : CONCURRENTS

2 niveaux : « confirmé » et « débutant ».

Age requis : 7 à 14 ans révolus

Les inscriptions sont ouvertes aux pilotes titulaires d'une licence annuelle FFM (NJ1 – NJ2 – NJ3 - NJ3C)

Licence « une manifestation » admise (LJC) (majoration de 10 € si payée sur place le jour de l'épreuve)

### ARTICLE 3 : MOTOS

2 catégories de motos admises :

Les motos doivent correspondre aux critères suivants : mini motos électriques et mini motos « thermiques » dont la cylindrée ne devra pas dépasser 50 cc.

### ARTICLE 4: ENGAGEMENTS

Le montant des droits d'engagement est fixé à **25 € (déjeuner inclus au restaurant de l'Ile de Loisirs)**.

Seuls les assistants engagés (titulaires d'une licence FFM de pratiquant, assistant ou éducateur) disposant d'un dossard fourni par l'organisateur pourront pénétrer dans les zones pour assurer le pilote après accord du commissaire.

Ils devront être envoyés à O. QUENOLLE 37 rue Président Wilson 78230 Le Pecq

Les engagements reçus sans le paiement ne seront pas considérés comme des pré-engagements.

Absence non justifiée : non remboursable sauf certificat médical.

### ARTICLE 5 : MODALITES D'ORGANISATION

L'épreuve se déroulera sur un parcours en circuit fermé d'environ 1 km comprenant 8 zones par tour et le temps d'ouverture des zones est fixé à 4 H 30.

Le 1<sup>er</sup> départ aura lieu à 10 H 00 – neutralisation des zones d'1 H 30 pour la pause déjeuner  
fin de l'épreuve à 16 H 00.

**2 NIVEAUX DES ZONES :** Confirmé et débutants

### **COULEUR DES FLECHES :**

Confirmé : rouge Débutant : jaune

### **CATEGORIES ET CLASSEMENTS :**

Mini motos électriques roues de 16 pouces catégorie « débutants »

Mini motos électriques roues de 16 pouces catégorie « confirmé »

Mini motos électriques et thermiques roues de 20 pouces catégorie « débutants »

Mini motos électriques et thermiques roues de 20 pouces catégorie « confirmé »

Mini motos électriques et thermiques roues de 24 pouces catégorie « débutants »

Mini motos électriques et thermiques roues de 24 pouces catégorie « confirmé »

## **PARCOURS :**

Les pilotes de la catégorie « Confirmé » devront effectuer 3 tours de parcours

Les pilotes de la catégorie « Débutant » : 2 tours de parcours

## **ARTICLE 6 : CLASSEMENTS**

Les pilotes seront départagés en tenant compte du nombre de points le plus faible lors du franchissement des zones.

## **ARTICLE 7 : CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

### **Contrôle Administratif :**

Pièces administratives à présenter: licence FFM en cours de validité.

### **Contrôle Technique :**

Les participants devront se soumettre à un contrôle technique qui aura lieu le matin même de l'épreuve avant leur départ

**Sur l'équipement du pilote :** casque homologué, bottes, gants, maillot manches longues, pantalon long .protection individuelle dosso obligatoire.

**Sur la moto :** coupe circuit automatique au poignet gauche, protection pleine de la couronne arrière, protection de l'engrènement inférieur de la couronne arrière, protection du pignon de sortie de boîte, leviers boulés, axe de sélecteur bouché, repose-pieds repliables, protection de guidon obligatoire.

L'assistant pilote inscrit devra se présenter également aux contrôles.

## **ARTICLE 8 : ENVIRONNEMENT**

Les pilotes positionnés dans la file d'attente d'entrée de zone devront éteindre leur moteur. Seul le pilote prêt à franchir la zone pourra conserver son moteur allumé durant le franchissement du concurrent précédent.

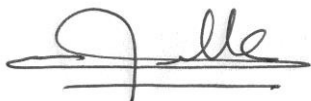
Dans le parc coureur, les motos devront être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant. Cette protection devra être remportée par les concurrents à la fin de l'épreuve.

## **ARTICLE 9 : EXCLUSION**

Les concurrents ne respectant pas le parcours et en cas de dégradation du site seront exclus.

## **ARTICLE 10 : REMISE DES RECOMPENSES**

Elle pourra avoir lieu à partir de 16 H 30.



Le Pecq, le 20 juin 2018

Olivier QUENOLLE Président PassionTT78